

PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

MARCHE N° 2015-504

ETUDE D'ÉVALUATION DE LA CULTURE DU RISQUE ET PRECONISATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI FRANCILIEN

CCTP

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	4
1.1 L'EPTB Seine Grands Lacs	4
1.2 La directive inondation	4
1.3 Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.....	5
2. OBJET DU MARCHÉ.....	7
3. PERIMETRE.....	8
4. CONTENU DES MISSIONS.....	9
4.1 Phase 1 : Diagnostics de l'état de la culture du risque inondation en Ile-de-France	9
4.1.1 Objectifs.....	9
4.1.2 Contenu des missions	9
4.1.2.1. Le recueil des données existantes.....	9
4.1.2.2. La proposition de groupes d'acteurs représentatifs qui feront l'objet des diagnostics de l'état de la culture du risque.....	10
4.1.2.3. Analyses sur l'efficacité des outils de sensibilisation existants et des bonnes pratiques identifiées.....	10
4.1.2.4. L'établissement de diagnostics de la culture du risque	11
4.1.2.5. L'établissement d'une synthèse sur l'état de la culture du risque en Ile-de-France	16
4.1.3 Rendus et livrables de la phase 1 : Diagnostics de l'état de la culture du risque inondation en Ile-de-France	16
4.2 Phase 2 : Préconisations et déclinaison d'outils utilisables pour la mise en œuvre du PAPI	17
4.2.1 Objectifs.....	17
4.2.1 Méthodologie	17
4.2.1.1. Les préconisations génériques concernant les actions de sensibilisation	18
4.2.1.2. Déclinaison d'outils utilisables pour la mise en œuvre du PAPI.....	19
4.2.1.3. Accompagnement des prestataires pour la mise en œuvre des actions du PAPI	22
4.2.2 Rendus et livrables de la phase 2 : Préconisations et déclinaison d'outils utilisables pour la mise en œuvre du PAPI.....	23
4.3 Phase 3 : Participation à la démarche d'évaluation de certaines actions du PAPI francilien en préparation de sa mise en place d'une plateforme de suivi.....	23
4.3.1 Objectifs.....	23
4.3.1.1. Les indicateurs de suivi du PAPI	23
4.3.1.2. Les procédures de remontée des indicateurs vers l'EPTB.....	24
4.3.1.3. Les démarches d'évaluation utiles pour réajuster les actions de sensibilisation	24
4.3.2 Rendus et livrables de la phase 3 : Participation à la démarche d'évaluation du PAPI.....	25
5. COMPETENCES A MOBILISER	25
6. DEROULEMENT ET SUIVI DE L'ETUDE	26
6.1 Interlocuteurs pour le suivi de l'étude.....	26
6.2 Comité de pilotage :.....	26
6.3 Comité technique :.....	27

7. REUNIONS	27
7.1 Modalités d'organisation des réunions	27
7.2 Nombres de réunions.....	Erreur ! Signet non défini.
8. CALENDRIER	28
8.1 Calendrier et délais	28
9. PROCEDURE DE RENDU ET FORME DES DOCUMENTS REMIS	29
9.1 Rendu des livrables	29
9.2 Forme des documents remis.....	29
9.3 Licence sur les livrables	30
10. ANNEXES	31
10.1 Ressources et Documents disponibles.....	31

1. CONTEXTE

1.1 L'EPTB Seine Grands Lacs

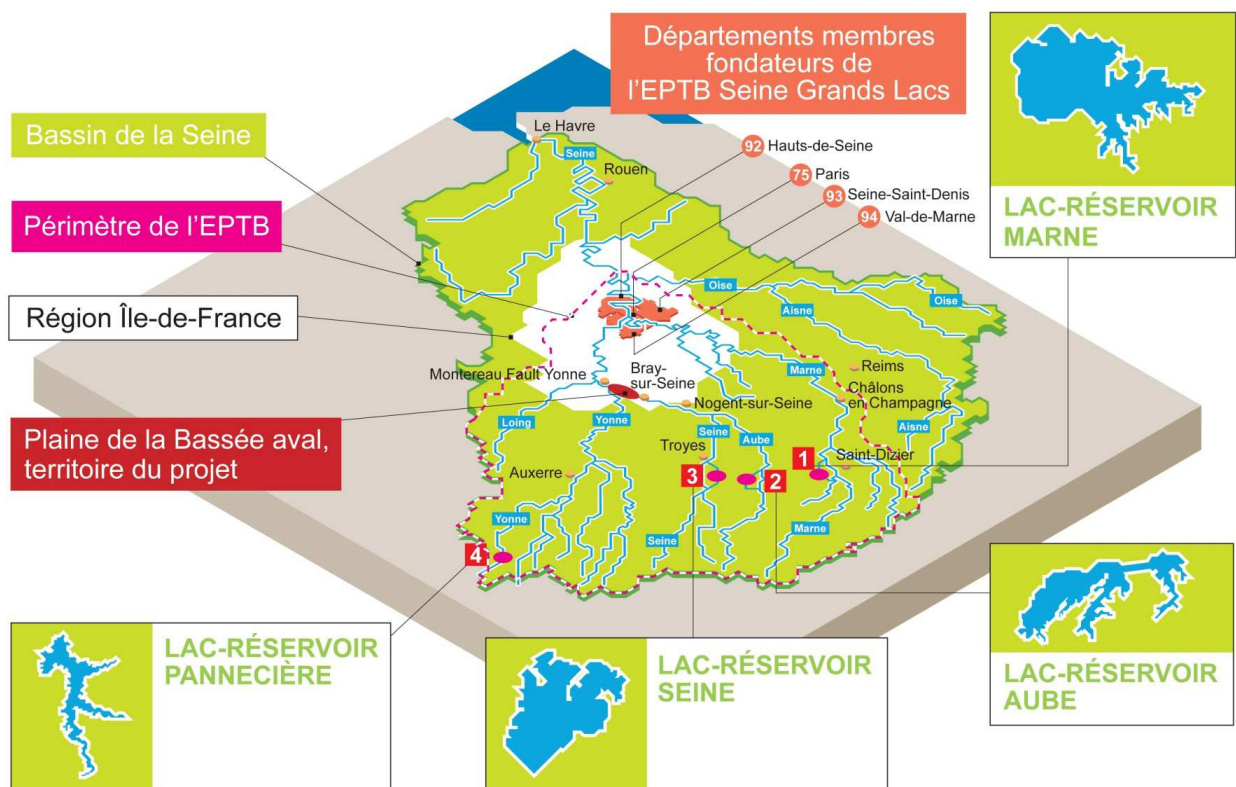
L'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (I.I.B.R.B.S.) est un établissement public à caractère administratif qui regroupe les départements de Paris, des Hauts de Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis.

Créée par arrêté ministériel en date du 16 juin 1969, elle a pour mission d'exploiter les ouvrages réalisés par le Département de la Seine et de poursuivre le programme de construction de nouveaux ouvrages en vue de régulariser les débits de la Seine et de ses principaux affluents en amont de Paris :

- en écrêtant les crues,
 - en soutenant les débits d'étiage en été et en automne,
- sur le territoire des collectivités qui la constituent.

L'I.I.B.R.B.S. a été reconnue sur l'ensemble du bassin de la Seine en amont de la confluence avec l'Oise Etablissement public territorial de bassin (EPTB) par arrêté du préfet coordonateur de bassin en date du 7 février 2011 afin d'assurer à l'échelle de son périmètre la gestion équilibrée de la ressource en eau. Elle porte désormais le nom d'EPTB Seine Grands lacs.

Carte de l'implantation des 4 lacs réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands lacs. Source : EPTB Seine Grands lacs



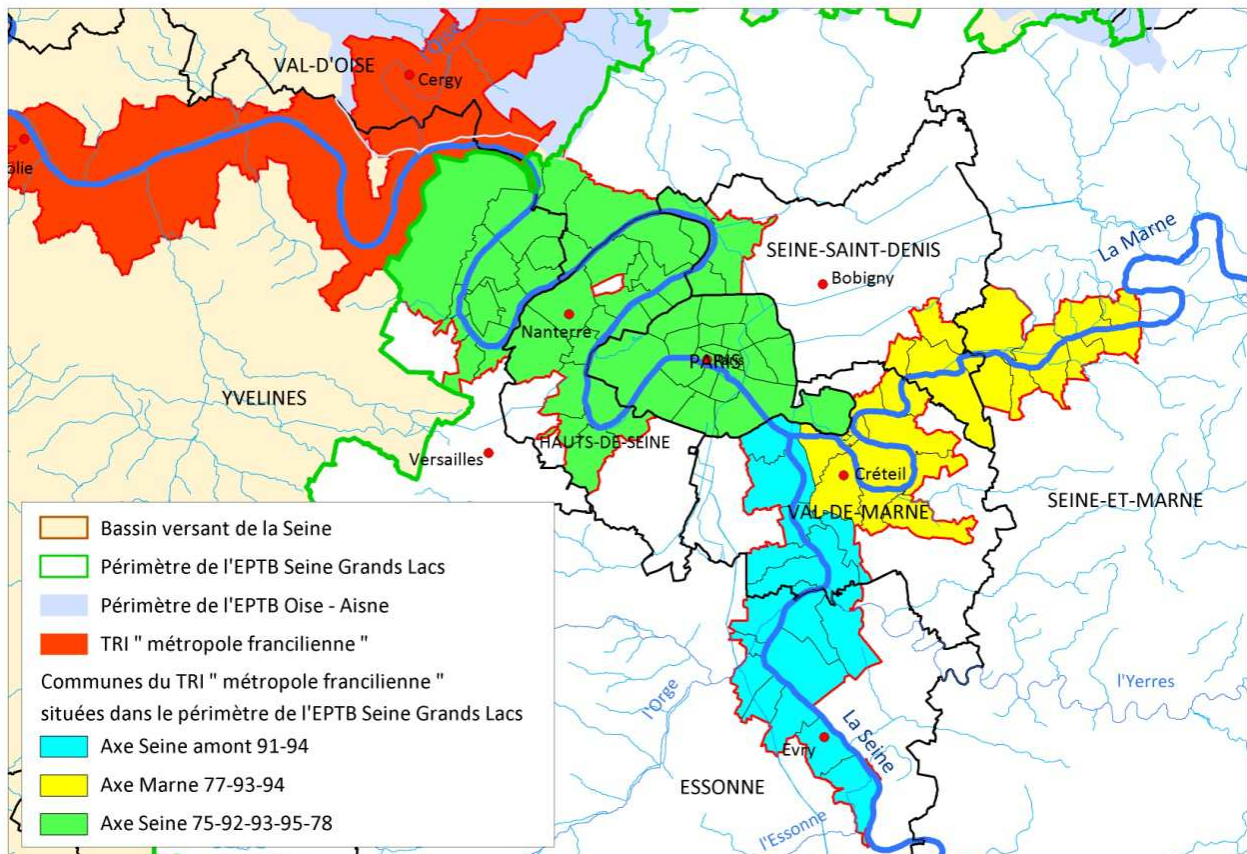
1.2 La directive inondation

La gestion du risque inondation est un enjeu fort sur le bassin Seine-Normandie, où les dispositions de la directive européenne « inondation » 2007/60/CE, du 23 octobre 2007, se mettent progressivement en place. Cette directive a été transposée dans le droit français par la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010. Elle introduit une nouvelle obligation qui s'applique sur tout le territoire : réduire les conséquences négatives de tous les types d'inondation (débordements de cours d'eau, submersions marines, ruissellements et

remontées de nappes) pour les enjeux de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'activité économique. Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) sont la déclinaison opérationnelle de la directive inondation à l'échelle des territoires à risque important (TRI).

Le TRI Ile-de-France est découpé en trois comités territoriaux. L'EPTB Seine Grands Lacs est l'animateur de l'un d'entre eux (Seine amont Ile-de-France). Sa mission est de tout mettre en œuvre pour faciliter les échanges avec les services de l'État, les élus locaux et toutes les parties prenantes de la Seine-amont du TRI. Les expériences et les outils doivent être échangés afin d'élaborer collégalement une politique de réduction du risque inondation à la fois pertinente, réactive et efficace.

Territoire du Comité territorial Seine amont Ile-de-France. Source : EPTB Seine Grands lacs



1.3 Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes a été labellisé par la Direction générale de la prévention des risques sur avis de la Commission mixte inondation du 19 décembre 2013.

Pour contribuer à réduire la vulnérabilité de la région Ile-de-France en cas de grandes crues et de limiter les dommages, l'EPTB Seine Grands Lacs porte, avec ses quatre départements, un Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) sur le territoire de la Seine et de la Marne Franciliennes. Ce programme, labellisé par l'Etat en décembre 2013, d'un montant global de 33 millions d'euros TTC et d'une durée de 6 ans, sera révisé à mi parcours en 2016. Il traite des inondations par débordement de la Seine et de la Marne. Sa logique consiste ainsi à privilégier la prévention et la préparation à la gestion de crise, plutôt que la réparation.

Les objectifs premiers du PAPI francilien visent à :

- Accroître la culture du risque inondation auprès des populations situées en zone inondable et plus particulièrement auprès des principaux gestionnaires publics ou privés d'équipements et d'infrastructures essentiels au fonctionnement du territoire ;
- Stabiliser à court terme le coût des dommages potentiels liés aux inondations sur Paris et la petite couronne ;
- Renforcer la résilience des principaux services publics (énergie, télécommunications, transports, sanitaires, sociaux et éducatifs) des territoires sinistrés d'une grande crue.

68 actions ont ainsi été identifiées et classées selon 7 axes :

- Axe 1 : actions de sensibilisation pour développer la culture du risque (mise en place de repères de crues, développement d'une application Smartphones, etc.) ;
- Axe 2 : actions d'amélioration de la prévision (mise en place de nouveaux piézomètres et modernisation du réseau existant) ;
- Axe 3 : actions d'amélioration de la gestion de crise (appuyer la réalisation de plan communaux de sauvegarde et de plans de continuité d'activité, inciter à réaliser des exercices de gestion de crise, etc.) ;
- Axe 4 : actions renforçant la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire (appui à la formation de techniciens des collectivités et des aménageurs pour une meilleure prise en compte du risque dans les projets, etc.) ;
- Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (appui à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité, etc.) ;
- Axe 6 : ouvrages de ralentissement des écoulements (étude d'un casier pilote de la Bassée et restauration de la vanne de Saint-Maur) ;
- Axe 7 : gestion des ouvrages hydraulique de protection (confortement et réhabilitation des linéaires de murettes anti-crue notamment).

Le programme d'actions s'équilibre entre des mesures structurelles et des mesures non structurelles, centrées sur le développement de la culture du risque et la capacité des services publics locaux à revenir à la normale le plus rapidement possible.

L'EPTB assure la maîtrise d'ouvrage de certaines actions et assure également la coordination et la cohérence de l'ensemble du programme. Le pilotage du PAPI par l'EPTB est assuré par une cellule d'animation dédiée et fait l'objet d'une concertation permanente avec les Départements membres et les parties prenantes à l'occasion des différents Comités (Comités techniques, Comités de pilotage) et des réunions des groupes de travail notamment.

Au sein du PAPI, l'EPTB assure la maîtrise d'ouvrage pour les actions suivantes :

- Action 1.1.1 : Diagnostic des actions de prévention des inondations et appréciation de la culture du risque inondation ;
- Action 1.1.2 : Cartographie et modélisation des inondations en région Ile-de-France ;
- Action 1.1.3 : Reconstitution des crues majeures de la Seine et ses affluents au cours des XVIIIème et XIXème siècles ;
- Action 1.1.4 : Evaluation des dommages socio-économiques liés aux inondations ;
- Action 1.1.5 : Etude de la propagation de la nappe alluviale de la Seine en cas de crue ;
- Action 1.1.6 : Etude de l'homogénéisation du système de murettes dans le continuum urbain francilien (faisabilité technique, juridique) ;
- Action 1.2.1 : Fourniture de repères de crues ;

- Action 1.3.1 : Organisation de colloques (conférences et ateliers) ;
- Action 1.3.2 : FORUM PREVIRISQ ;
- Action 1.3.3 : Création et développement d'un centre de ressources sur les inondations du bassin amont de la Seine ;
- Action 1.3.4 : Sensibilisation des gestionnaires d'équipements publics locaux ;
- Action 1.3.5 : Sensibilisation du grand public à la culture du fleuve (risque inondation et au maintien des fonctionnalités des zones humides) ;
- Action 1.3.6 : Sensibilisation des acteurs économiques privés ;
- Action 1.3.7 : Représentation des zones inondables des TRI en réalité augmentée ;
- Action 1.3.8 : Création, adaptation et mise à jour d'application pour Smartphones ;
- Action 3.1 : Appui méthodologique à la réalisation de plans communaux de sauvegarde et de plans de continuité de l'activité ;
- Action 3.2 : Appui à l'organisation d'un exercice de gestion de crise en Ile-de-France avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- Action 3.3 : Organisation de l'information sur les réseaux sociaux en cas de crue imminente, afin de contribuer à ce que la population se prépare à affronter l'événement ;
- Action 4.1.1 : Appui à la formation des techniciens des collectivités et des aménageurs ;
- Action 4.1.2 : Préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides. Valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine ;
- Action 5.4.1 : Appui à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et de plans de continuité de l'activité des collectivités et établissements publics ;
- Action 6.1 : Etude d'un site pilote fonctionnel sur le site de la Bassée aval.

L'EPTB souhaite recourir à une expertise extérieure lui permettant notamment d'évaluer la culture et la perception du risque en Ile-de-France, d'établir des préconisations pour la mise en œuvre de certaines natures d'actions du PAPI et enfin de participer de la démarche globale d'évaluation du PAPI. Cette étude doit contribuer à réorienter, si nécessaire, certaines des actions qu'il mène.

2. OBJET DU MARCHÉ

La réduction de la vulnérabilité d'un territoire comme celui du bassin de la Seine nécessite une compréhension suffisamment fine dudit territoire. Outre la nécessité d'un recensement des actions de prévention des inondations (réalisé en interne), **il est indispensable d'apprécier l'état de la culture du risque inondation des franciliens qui s'inscrit au sein d'une démarche plus complète visant à comprendre la culture du fleuve.**

Si l'agglomération parisienne est le territoire français le plus exposé aux inondations, ses habitants s'avèrent très peu sensibilisés à ce risque. Le désintérêt du grand public pour le sujet des risques en général est certain. L'absence de crues majeures depuis plusieurs décennies a contribué à effacer la mémoire de leur réalité, augmentant de fait la vulnérabilité de la population.

En outre, la prévention du risque inondation est une problématique que les acteurs perçoivent comme exclusivement contraignante. Or, la gestion du risque peut également devenir une opportunité.

Il est important que le PAPI participe à diffuser une approche positive voire attractive de la prévention du risque inondation, source de nouveaux marchés, de nouveaux emplois et de nouvelles ingénieries. La prévention du risque inondation pourrait ainsi s'inscrire plus aisément au sein de la démarche globale de développement durable des territoires.

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude afin de :

- Apprécier l'état de la culture du risque inondation en Ile-de-France ;
- Définir des préconisations permettant d'aider à la mise en œuvre de certaines natures d'action du PAPI francilien ;
- Etablir et renseigner des indicateurs afin de participer des démarches d'évaluation du PAPI.

Cette étude se décompose en 3 phases distinctes. Les phases peuvent se déclencher simultanément.

- Phase 1 : Diagnostics de l'état de la culture du risque inondation en Ile-de-France ;
- Phase 2 : Préconisations et déclinaison d'outils utilisables pour la mise en œuvre du PAPI ;
- Phase 3 : Participation à la démarche d'évaluation de certaines actions du PAPI en préparation de la mise en place d'une plateforme de suivi.

3. PERIMETRE

Afin de mieux cerner le périmètre de l'étude, plusieurs définitions qui sont à considérer dans ce cadre sont données ci-après :

Périmètre géographique de l'étude :

Le territoire du PAPI comprend Paris et les trois départements de la petite couronne, l'Essonne, auxquels s'ajouteront la Seine-et-Marne d'ici 2017. En parallèle, dans le cadre de la SLGRI, les départements des Yvelines et du Val d'Oise pourront être associés. Le périmètre de cette étude correspondra donc à celui de la région Ile-de-France.

Délimitation des entités à considérer :

La phase 1 comprend une série de diagnostics relatifs à l'état de la culture du risque lié aux inondations en Ile-de-France. Ces diagnostics seront menés pour diverses populations ou groupes d'acteurs qui doivent être regroupés par thématiques. Ces thèmes devront être définis en préalable au commencement de l'étude et éventuellement en partenariat avec le titulaire. Il pourra s'agir des groupes d'acteurs et thèmes suivants :

- Grand public (zones inondables/zones d'impact indirect) ;
- Collectivités territoriales pour les acteurs en charge des politiques de gestion des risques (DG, DST, Chargé de mission dédié...);
- Couple Elu/DGS ;
- Education (Rectorat, DDSDEN, Chef d'établissement, Direction en charge de la gestion des bâtiments au sein des collectivités, Agents techniques des établissements...);
- Services locaux de la santé (à définir avec l'ARS...);
- Services publics des collectivités pour l'action sociale (responsables de CCAS, responsables des services locaux dédiés à l'aide sociale portée par les départements...);
- Urbanistes, bailleurs sociaux, syndics ;
- BTP : acteurs essentiels du retour à la normale : entreprises d'électricité, consuel, entreprises de matériaux, de nettoyage, etc. ;

Piste de regroupement des différents acteurs :

- Grand public et société civile.
- Professionnels de l'éducation, jeunes.

- Acteurs décisionnels (élus)
- Acteurs techniques (Services de l'État et des collectivités territoriales).
- PME et artisans
- Professionnels pour différentes natures de métiers (l'urbanisme, l'aménagement, la construction, la santé, opérateurs de services publics, etc.

4. CONTENU DES MISSIONS

4.1 Phase 1 : Diagnostics de l'état de la culture du risque inondation en Ile-de-France

4.1.1 Objectifs

L'objectif de la première phase est de mieux comprendre la culture du risque, les représentations et les postures des différents publics cibles, de mieux connaître les bonnes pratiques existantes afin de mieux cerner les modalités de sensibilisation qui seront les plus efficaces.

4.1.2 Contenu des missions

Certaines des missions de la phase 1 sont regroupées sous l'intitulé « Missions initiales de la phase 1 ». L'EPTB lance la mise en œuvre de ces missions initiales par ordres de services.

Les missions initiales de la phase 1 comprennent :

- Le recueil des données existantes
- La proposition de groupes d'acteurs qui feront l'objet des diagnostics
- L'analyse sommaire d'outils de sensibilisation existants et des bonnes pratiques identifiées
- L'évaluation fine d'actions de sensibilisation menées récemment
- L'établissement de diagnostics de la culture du risque
- La rédaction d'éléments pédagogiques sur la perception du risque
- L'approche par des entretiens individuels
- L'approche par sondages (focus groupe et sondages quantitatifs)
- Le bilan des approches par sondage
- Le bilan complet de la phase 1
- L'établissement d'une synthèse de la phase 1.

Afin de compléter ces missions, l'EPTB peut solliciter le cas échéant le titulaire, sous forme de bon de commande, afin qu'il réalise une ou plusieurs fois des missions complémentaires.

Les missions complémentaires de la phase 1 comprennent :

- L'élaboration de fiches de recensement et d'analyses de bonnes pratiques complémentaires
- L'évaluation fine d'actions de sensibilisation pour une action complémentaire
- L'approche par des entretiens individuels (pour 10 entretiens téléphoniques complémentaires)
- L'approche par des entretiens individuels (pour 10 entretiens en face à face complémentaires)
- L'approche par sondages pour un focus groupe complémentaire
- L'approche par sondages pour un sondage quantitatif complémentaire.

4.1.2.1. Le recueil des données existantes

L'objectif est de rassembler et d'analyser une série de données pertinentes existantes afin de préparer les étapes ultérieures. Le titulaire du marché effectue une lecture et une analyse succincte de ces documents qui sont principalement proposés par le comité technique.

Données disponibles :

Les données évoquées ci-dessous et non exhaustives sont disponibles auprès de l'EPTB et sont mises à la disposition du titulaire lors de la réunion de lancement afin de lui permettre d'organiser au mieux ses recherches et d'optimiser la réalisation de sa prestation.

- Recensement des actions de gestion des inondations depuis 2000 (élaboré par l'EPTB);
- Documents issus de la labellisation
- Documents issus des démarches liées à la mise en œuvre de la DI
- Documents issus de travaux de l'IAU...

4.1.2.2. La proposition de groupes d'acteurs représentatifs qui feront l'objet des diagnostics de l'état de la culture du risque

Afin de contribuer au choix des groupes d'acteurs et aux thèmes qui font l'objet des diagnostics de la phase 1 de l'étude, il est demandé au titulaire de chercher à établir des critères permettant de différencier ces publics cibles selon :

- Leur degré d'importance pour la réussite des objectifs prioritaires généraux du PAPI ;
- Leur « accessibilité » du point de vue d'un maître d'ouvrage public (les Collectivités sont des partenaires habituels contrairement à d'autres acteurs privés) ;
- Leur capacité à se mobiliser à l'échéance du PAPI (le grand public va réagir lentement aux messages de sensibilisation tandis que des entreprises privées peuvent changer de comportement de façon plus réactive).

Dans le but de contribuer à l'approche de ces publics, qui ne sont pour certains pas ou mal connus de l'EPTB, le titulaire recherche des acteurs représentatifs, des partenaires ou des associations qui puissent faciliter les prises de contacts. Ces partenaires peuvent être par exemple :

- Des associations qui représentent des métiers spécifiques,
- Des fédérations d'acteurs privés
- Des organismes tiers qui peuvent connaître des leviers d'action efficaces auprès de certains publics. (organismes accréditeurs, assureurs ou organismes de financement).

Pour ce qui concerne la thématique de l'éducation, l'IFFO-RME sera un interlocuteur privilégié afin de cerner les différentes directions à mobiliser en vue de mener des actions concrètes à l'échelle de l'Île-de-France. L'IFFO-RME mènera à partir de l'année 2015 des actions qui contribueront à l'établissement de cette culture du risque auprès notamment des membres de l'Éducation nationale.

A l'issue de cette mission, le titulaire propose un argumentaire détaillé. Il propose sur cette base une liste de thèmes et de groupes d'acteurs cibles, regroupés, priorisés, qui peuvent faire l'objet de l'établissement de diagnostics de la culture du risque. Cette liste, qui contient 7 (sept) groupes, fait l'objet d'une validation du comité de suivi.

4.1.2.3. Analyses sur l'efficacité des outils de sensibilisation existants et des bonnes pratiques identifiées

Analyse sommaire d'outils de sensibilisation existants

Le titulaire procède pour chacun des groupes d'acteurs à une évaluation succincte des outils de sensibilisation existants ou qui ont été mis en œuvre récemment (plaquettes, articles web, animations, vidéos, DICRIM, DDRM, documentation technique, réunions techniques, formation...). Il s'appuie principalement pour cette mission sur le recensement des outils et démarches de sensibilisation mis en œuvre à l'échelle de l'Île-de-France qui est mis à jour par l'EPTB sur la base du dossier de labellisation du PAPI.

Le titulaire analyse les grandes typologies des outils existants, les cohérences d'ensemble, les éventuelles faiblesses. Il recherche auprès des porteurs de ces projets l'existence d'évaluations de ces démarches de sensibilisation et les retours d'expériences sur l'évolution de la perception du risque en Île-de-France.

Dans un second temps, le titulaire procède à des comparaisons avec des démarches de sensibilisation menées principalement en France sur d'autres territoires. Les territoires sont choisis afin de correspondre si possible à des bassins de risque comparables (des inondations anciennes et une faible mémoire du risque notamment). Il analyse sommairement les cibles, les messages et les vecteurs de la sensibilisation qui ont été mis en œuvre. La comparaison se fait principalement avec des actions de sensibilisation pour lesquelles des évaluations ou retours d'expérience ont été mises en œuvre et sur les facteurs de réussite ou d'échecs.

Recensement et évaluation des bonnes pratiques

En complément des analyses sur les outils de sensibilisation existants, le titulaire procède lors du déroulement de la phase 1 à un recensement et à une analyse des bonnes pratiques qui sont portés par les acteurs franciliens en matière de gestion des inondations. Ces bonnes pratiques peuvent être de tout ordre. Elles concernent par exemple l'organisation interne des acteurs sur la thématique de gestion des inondations ou les synergies entre acteurs, les stratégies pour atteindre des objectifs, des choix judicieux utilisés pour sensibiliser certains acteurs, une action spécifique.

Ces bonnes pratiques sont recensées et analysées sommairement au sein d'une simple base de données. Pour les plus intéressantes d'entre elles, ces bonnes pratiques sont documentées et analysées par le biais d'une fiche ayant vocation à être mise en ligne sur la future plateforme de l'EPTB (20 fiches de bonnes pratiques sont rédigées par le titulaire). La rédaction de ces fiches et le recensement sommaire de ces bonnes pratiques se fait au fil de la mise en œuvre de la phase 1 et des rencontres et témoignages concrets qui sont relevés.

Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB peut solliciter le titulaire pour faire réaliser à d'autres reprises les prestations qui correspondent la rédaction de fiches de bonnes pratiques complémentaires.

Evaluation fine d'actions de sensibilisation menées récemment

L'EPTB souhaite faire réaliser des prestations visant à des analyses fines de l'efficacité de certaines actions de sensibilisation/formation/communication qui ont été menées en Ile-de-France récemment.

Ces actions peuvent par exemple être des démarches de sensibilisation d'adultes (sensibilisation des communes sur la thématique des PCS, Organisation d'exercice de simulation de crue, réunions de sensibilisation, plaquette).

Pour mener cette évaluation fine, le titulaire prend à sa charge :

- Une rencontre du maître d'ouvrage qui a piloté cette action
- La tenue de 10 entretiens téléphoniques maximum avec des bénéficiaires ou des participants de l'action.
- La rédaction et l'analyse des résultats d'un questionnaire « en ligne » visant à évaluer les effets de cette action vis-à-vis des bénéficiaires (le questionnaire comprend de l'ordre de 30 questions maximum et est renseigné par 50 personnes au maximum).
- La rédaction d'un bilan.

Le titulaire mène les **prestations d'évaluation fine d'action de sensibilisation menées récemment à 1 (une) reprise**.

Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB peut solliciter le titulaire pour faire réaliser à d'autres reprises les prestations qui correspondent à cette évaluation fine pour une action.

4.1.2.4. L'établissement de diagnostics de la culture du risque

Il est connu et admis que la culture du risque est faible en Ile-de-France et que la population ainsi que de nombreux acteurs sont globalement peu sensibles ou parfois peu enclins à une action prioritaire pour la prévention de ce risque. Les populations n'ont jamais connu ce risque, sont peu informées, parfois incrédules.

Certains élus des collectivités territoriales ne souhaitent pas faire de ces sujets des actions prioritaires pour ne pas alarmer les populations. Les collectivités territoriales n'investissent pas encore suffisamment et à sa juste mesure le champs des outils comme le PCS, le DICRIM, le PCA, les diagnostics de la vulnérabilité. Les entreprises sont peu informées et connaissent des contraintes à gérer à plus court terme.

Enfin des acteurs assez largement informés peuvent exprimer des peurs ou un fort désarroi face à des phénomènes et des enjeux qui les dépassent. Ces acteurs peuvent se protéger de cette problématique du risque par des phénomènes de déni ou de résignation, qui peuvent prendre différentes formes mais qui les place alors parfois en posture passive face au risque. Enfin la représentation assez communément partagée d'une inondation lointaine parce que rare (la crue centennale...) renforce également très facilement l'attentisme sur ces questions.

Les postures tenues par ces différents acteurs sont globalement connues mais elles nécessitent néanmoins d'être finement analysées afin de décrypter les véritables ressorts qui fondent ces comportements ou qui permettent de s'en extraire.

Partir du principe qu'une fois l'information donnée, les comportements actifs d'adaptation et de bonne prise en compte du risque s'effectueront de manière appropriées n'est pas du tout certain.

L'objectif de ces diagnostics est donc de mieux connaître la perception du risque ou la représentation du risque et le positionnement des acteurs afin de mieux cerner les modes de communication, de sensibilisation et d'approche qui seront efficaces lors de la mise en œuvre de certaines actions du PAPI. Les résultats de ces diagnostics seront utilisés lors de la phase 2 relative aux préconisations.

Ces diagnostics doivent s'appuyer sur des connaissances théoriques en matière de perception du risque ainsi que sur des retours d'expérience sur d'autres territoires. Des entretiens individuels et des sondages complètent les démarches mises en œuvre pour les établir.

Les différents sujets qui font l'objet de ces diagnostics concernent des éléments de connaissance très factuels et notamment :

- la connaissance vis-à-vis du risque (les aléas, les enjeux et les conséquences d'une inondation...) ;
- la connaissance des outils de gestion existants ;
- les pratiques et comportements à adopter pour la population notamment sur les solutions de repli.
- l'appropriation de ces différents pratiques et comportements
- la connaissance des acteurs concernés et leurs interventions ;
- les limites des politiques de gestion actuelles (pour la gestion de l'aléa notamment) ;

Ces diagnostics doivent également s'appuyer sur des analyses des enjeux pour les acteurs, des positionnements et des comportements qui sont complexes vis-à-vis de ce sujet :

- les enjeux essentiels, par groupes d'acteurs, avant, pendant et après l'inondation,
- les perceptions et les attentes ;
- les postures de déni, la peur face aux aléas, les croyances, l'impression que son action est inutile au vu de l'immensité des enjeux.
- La nature des jugements, freins ou obstacles, pour trouver les bons leviers en direction des usagers, sur lesquels il sera possible de s'appuyer pour agir et communiquer
- les motivations qui poussent à s'engager, ou non, dans des actions pour changer de comportement et se mettre en posture de gérer ce risque ;
- Les appréciations et les ressentis de différents messages ou de modalités de communication sur ces sujets afin de tester les modalités les plus efficaces.

Des analyses fondées sur les sciences sociales et notamment des principes de la psychologie sociale et environnementale, relatifs aux clés de compréhension du comportement des individus face au risque, doivent contribuer à l'établissement de ces diagnostics.

Contenu méthodologique

Le titulaire établit les diagnostics de la perception du risque pour les 7 groupes d'acteurs retenus par l'EPTB, et s'appuie notamment sur les étapes suivantes :

- Approche générale sur la perception du risque
- Approche par des entretiens individuels
- Approche par sondages

Rédaction d'éléments pédagogiques sur la perception du risque

Le titulaire propose la rédaction d'éléments pédagogiques et non techniques sur la perception du risque d'inondation. Il appuie sa démarche sur les travaux de recherche et les approches des sciences sociales sur l'analyse des comportements face aux risques naturels.

Ces documents s'adosent sur des apports théoriques et sur des retours d'expérience de terrain. Il doit aider les porteurs de projet, qui sont souvent issus d'une formation d'ingénieur, à concevoir des outils de sensibilisation à la gestion des risques en intégrant des réflexions et propositions portés par les analyses de la psychologie sociale et environnementale. Le titulaire sera attentif à rédiger un document qui ne soit pas académique et à illustrer son propos d'exemples et de schémas.

Les éléments rédigés pour répondre à cette demande comprennent un rapport illustré ainsi qu'un ou plusieurs diaporamas, pourvus d'éléments essentiellement visuels, qui pourront être utilisés comme supports de sensibilisation à ces aspects.

Approche par des entretiens individuels.

Le titulaire utilise ces types d'entretiens afin d'apprécier la perception du risque pour certains groupes d'acteurs comptant peu de représentants ainsi que dans le but de préparer les approches par sondage. Pour ces entretiens individuels, le titulaire prend à sa charge l'ensemble des prestations nécessaires. Le titulaire propose les modalités de mises en œuvre et des trames de questionnaires qui correspondent aux différents groupes d'acteurs à diagnostiquer. Il procède aux enquêtes qui ne dépassent pas 40 acteurs pour des entretiens en face à face et 40 acteurs pour des entretiens téléphoniques.

Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB sollicitera le prestataire pour mener des entretiens supplémentaires. Le bordereau des prix comprend un prix pour 10 entretiens téléphoniques supplémentaire et un autre prix pour 10 entretiens en face à face supplémentaire.

Concernant le volet spécifique de l'éducation nationale, le titulaire prépare et adapte les questionnaires existants en collaboration avec les acteurs concernés. Ce questionnaire est éventuellement repris par l'IFFO-RME qui met en œuvre les entretiens pour cette thématique.

Approche par sondages

Le titulaire participe à la mise en œuvre de démarches réalisées par des instituts de sondages.

Différentes techniques d'entretien et de sondage sont envisagées :

A) Focus groupe

Des approches d'analyses qualitatives s'appuyant sur des personnes aux profils suffisamment diversifiés afin qu'ils puissent être considérés comme des panels significatifs pour chacun des groupes d'acteurs choisis (entre 5 et 10 personnes). Cette approche permet d'explorer le sujet par des questions ouvertes posées à l'occasion de réunions en groupe (focus groupe). Lors de ces approches qualitatives, le panel fera l'objet de d'apports d'information et « mise à niveau » des connaissances par des exposés et des présentations constituant des formations succinctes. Il pourra être analysé ainsi des postures et des perceptions du risque qui intègrent une connaissance plus aboutie des aléas et des enjeux en cas d'inondation.

B) Sondages quantitatifs

Des approches d'analyses quantitatives par le biais de sondages téléphoniques ou de sondages internet auprès d'échantillons considérés comme représentatifs de la population (800 à 1000 personnes) ou d'échantillons professionnels (10 à 50 personnes).

Les prestations nécessaires à l'établissement des approches A et B par sondages ne sont que partiellement mises en œuvre par le titulaire. L'EPTB sollicite notamment des instituts de sondage spécialisés ou des organismes dédiés afin de mener ces sondages. Le coût envisagé pour ces prestations pour des sondages est de l'ordre de 70 000 €HT (cette valeur n'est pas contractuelle).

Il est demandé au titulaire de participer à la mise en œuvre des missions de sondage de type A et B :

- Etablissement des principes techniques des sondages, adaptés aux groupes d'acteur et aux sous-territoires qui nécessitent d'être différenciés,
- Etablissement de projet de questionnaires types. Le caractère opérationnel des questions constitue un des critères essentiel. La notion de traitement «A quoi va servir la mesure, qu'est-ce que je cherche à mesurer ? » est indiquée pour chaque question. Le traitement ou les traitements possibles sont explicités. Les questions viseront à ne produire que des connaissances utiles à la décision et à l'action, ou utiles pour vérifier, préciser ou compléter des informations déjà identifiées. Il sera recherché des questions révélatrices de profil type d'acteurs.
- Participation à l'adaptation de questionnaires avec le ou les prestataires spécialisés retenus
- Participation à la mise au point des questionnaires en phase de test

De surcroît, lors des approches qualitatives en groupe (A), le titulaire :

- prépare les supports de présentation qui proposent une « mise à niveau » des connaissances du panel
- est présent lors des focus groupe pour animer le groupe et apporter son expertise vis-à-vis de l'institut de sondage
- Présente les « mises à niveau » et répond aux questions soulevées par le panel.

Le titulaire mène les **prestations de type focus groupe à 5 reprises**. Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB peut solliciter le titulaire pour faire réaliser les prestations qui correspondent à un ou plusieurs focus groupe supplémentaires.

Le titulaire mène les **prestations de sondages quantitatifs à 2 reprises**. Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB peut solliciter le titulaire pour faire réaliser les prestations qui correspondent à un ou plusieurs sondages quantitatifs supplémentaires.

Bilan des approches par sondage

A l'issue des prestations des instituts de sondage, le titulaire analyse finement les données, interprète les résultats. Il analyse les données en tenant compte des différentes échelles de territoire et en effectuant différents croisements. Les statistiques devront être détaillées, illustrées et commentées. Le titulaire élabore un système d'organisation des résultats afin qu'ils soient facilement compréhensibles et accessibles. Il propose un tableau synoptique qui permet d'avoir une vision d'ensemble des résultats de l'étude utilisable lors des sondages ultérieurs.

Le titulaire croise ensuite les informations chiffrées issues des sondages avec les autres approches mises en œuvre.

Il est demandé au titulaire de proposer concernant l'approche par sondage des variables qui permettront à terme de faire des comparaisons (par exemple 2015/2019) afin d'identifier si des actions mises en œuvre dans cet intervalle et dans le cadre du PAPI ont eu un effet sur la représentation du risque et les postures des publics cibles. Le titulaire porte une attention particulière au choix des méthodologies de sondage afin qu'elles puissent être reconduites éventuellement par un autre prestataire.

Les sondages seront à ce titre un des outils d'évaluation des effets du PAPI concernant les actions de sensibilisation des différents groupes d'acteurs.

L'ensemble des questionnaires élaborés lors de cette phase doivent nécessairement être validés par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Pistes de questions qui peuvent être utilisées :

- Comment évaluez-vous la probabilité de chacun des scénarios suivants sur une échelle de 0/c'est impossible à 10/c'est certain ?
 - Scénarios du type : il y aura une inondation dans votre commune d'ici 1 an/10 ans/20ans...
- En cas d'inondation dans votre commune, comment évaluez-vous la probabilité des conséquences suivantes...
 - Conséquences du type : il y aura des dégâts importants dans votre logement. Vous devrez évacuer votre logement.
- Questions relatives aux durées des crues de la Seine...
- Quel type d'informations ou de compléments d'information souhaiteriez-vous recevoir en priorité sur le risque inondation ?
 - Les zones inondables de votre commune
 - Les mesures de sécurité prévues dans l'école de vos enfants
 - Les consignes à tenir en cas d'inondation
 - Le plan de sauvegarde prévu dans votre commune
 - Les mesures de protection collectives (digues, stockage d'eau)
 - Les mesures de protection individuelle (protection de l'habitat)
 - Les procédures d'indemnisation
 - Le zonage réglementaire du PPRI
 - Aucun de ceux-là
 - Ne sait pas
- Parmi les mesures suivantes destinées à prévenir ou diminuer le risque inondation, quelles sont les trois qu'il faudrait selon vous mettre en place en priorité ?
 - Ne plus construire en zone inondable
 - Mieux informer les citoyens sur les procédures à suivre en cas de crue ou inondation
 - Prévoir des dispositifs de prévision et d'alerte des maires et communes
 - Mieux préparer les communes à la gestion de crise en cas de crue
 - Mieux prévoir les actions pour réduire les délais de retour à la normale après le départ des eaux
 - Adapter les constructions existantes pour réduire les dégâts des inondations
 - Stocker l'eau dans des barrages et retenues d'eau...
 - Protéger les lieux habités avec des digues...
 - Aucune de celles-là
 - Ne sait pas
- Indiquez votre degré d'accord avec les phases suivantes sur une échelle de 0/pas du tout d'accord à 6/Tout à fait d'accord :
 - Je ne pense pas être en mesure d'éviter les conséquences des inondations chez moi. Je n'ai pas de prise dans ce domaine.
 - Je pense qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics de protéger les gens contre les inondations.
 - Je pense qu'il est de la responsabilité de chacun de se protéger au mieux contre les inondations.
- Sauriez vous comment réagir en cas d'inondation dans votre logement/commune ?
 - Non, pas du tout, Non, pas vraiment, Oui, à peu près, Oui, parfaitement.

Bilan complet de la phase 1

A l'issue de ces différentes approches, le titulaire rédige un bilan complet de la phase 1 qui comprend les différents diagnostics et éléments de compréhension de la perception du risque en Ile de France. Ce bilan comprend notamment des analyses qui visent croiser les analyses, recherche les points communs et les éventuelles différences entre ces différents groupes et les différents territoires. Ces analyses permettront de questionner la pertinence concernant le choix des groupes cibles qui ont été choisis au début de la phase 1.

4.1.2.5. L'établissement d'une synthèse sur l'état de la culture du risque en Ile-de-France

A la fin de la phase 1, le titulaire élabore une synthèse des éléments produits qui permet d'établir un état des lieux de l'état de la culture du risque et de la perception du risque vis-à-vis des différents thèmes. Ce document est étayé d'illustrations, de schémas et **d'un minimum de 4 infographies** qui visent à communiquer les conclusions de ce rapport auprès de tiers.

Le titulaire participe aux réunions qui visent au partage des diagnostics, à la concertation et au porter à connaissance du contenu de la présente phase.

4.1.3 Rendus et livrables de la phase 1 : Diagnostics de l'état de la culture du risque inondation en Ile-de-France

Cette phase s'achève par la remise d'un dossier de synthèse de fin de phase comprenant :

- Un rapport de fin de phase 1 intégrant les réponses aux différents objectifs et missions impartis à cette phase ;
- Une synthèse pour chacun des sujets abordés ;
- une note de synthèse générale sur l'état de la culture du risque en Ile de France ;
- Les différentes restitutions produites pendant la phase (rapports intermédiaires, présentations Powerpoint, notices, fiches de recensements et d'analyses, infographies ...) ;
- Les méthodologies détaillées utilisées et les résultats complets des sondages et analyses qualitatives mises en œuvre ;
- La copie des courriers et réponses des « personnes ressources » et partenaires éventuellement sollicités ;
- Les comptes-rendus des réunions de travail des différentes instances ou des entretiens seront joints au dossier ;
- les éléments utiles à l'étude.

4.2 Phase 2 : Préconisations et déclinaison d'outils utilisables pour la mise en œuvre du PAPI

4.2.1 Objectifs

Chacun des trois principaux objectifs du PAPI conduit à mettre en œuvre des actions de sensibilisation, de communication et formation de différents acteurs cibles. L'EPTB souhaite que le titulaire propose une série de préconisations génériques concernant les modalités de mises en œuvre de ces actions de sensibilisation qui soient adaptées aux différentes cibles et aux contextes. Dans la continuité des diagnostics issus de la phase 1, ces préconisations se nourrissent notamment des retours d'expérience qui ont fait l'objet d'évaluations et des réflexions et propositions portés par les analyses de la psychologie sociale et environnementale.

A travers ces préconisations et outils dédiés aux actions de sensibilisation et de formation, l'EPTB souhaite participer du renforcement de la cohérence, de l'homogénéité du programme et de la mutualisation des moyens souhaité par la CMI lors de la labellisation du PAPI.

4.2.1 Méthodologie

Dans cette phase, le titulaire élabore :

- 1) Des préconisations afin de contribuer à la mise en œuvre de certaines natures d'actions du PAPI, non structurelles, liées à la sensibilisation, la formation, la communication vis-à-vis de la gestion du risque.
- 2) Des outils et objets de sensibilisation génériques, utilisables par les différents prestataires qui vont intervenir durant la mise en œuvre du PAPI.
- 3) Le cas échéant et sous forme de bon de commande, il est demandé au titulaire d'accompagner des prestataires pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation du PAPI.

Le titulaire étaye ses propositions sur la base :

- des éléments de recensement des actions menées sur le territoire francilien (réalisé en interne par l'EPTB),
- des diagnostics de la phase 1 de la présente étude,
- des différents documents et enseignements issus de la démarche d'établissement de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation,
- d'analyse de la situation concernant certaines natures d'actions
- de retours d'expériences issus d'autres territoires.

Dans le cas où les éléments de diagnostics et de recensement des actions menées sur le territoire montreront que les actions du PAPI ne peuvent répondre que de manière incomplète aux enjeux identifiés, les préconisations du titulaire visent également à :

- Proposer de créer de nouvelles actions ou natures d'actions ;
- Réorienter le cas échéant les actions vers celles étant les plus pertinentes ;

Le titulaire propose une méthode de travail afin d'associer les membres du comité technique, à travers la participation à différentes réunions de travail, à l'élaboration des préconisations et des outils génériques.

Certaines des missions de la phase 2 sont regroupées sous l'intitulé « Missions initiales de la phase 2 ». L'EPTB lance la mise en œuvre de ces missions initiales par ordres de services.

Les missions initiales de la phase 2 comprennent :

- Les préconisations génériques concernant les actions de sensibilisation
- Les prescriptions concernant les approches méthodologiques en matière de sensibilisation au risque
- Les prescriptions relatives aux messages essentiels à transmettre aux acteurs décisionnels élus
- Les prescriptions concernant le formalisme des outils de sensibilisation et élaboration d'esquisses d'illustrations
- Les trames de supports de présentations
- Les prescriptions concernant les supports numériques
- Les prescriptions concernant des modalités pédagogiques
- Le bilan complet de la phase 2
- L'établissement d'une synthèse de la phase 2.

Afin de compléter ces missions, l'EPTB peut solliciter le cas échéant le titulaire, sous forme de bon de commande, afin qu'il réalise une ou plusieurs fois des missions complémentaires.

Les missions complémentaires de la phase 2 comprennent :

- Les prestations qui correspondent à la rédaction d'une ou de plusieurs fiches message supplémentaires
- Les prestations qui correspondent à une esquisse supplémentaire.
- L'établissement de trames de supports de présentations supplémentaires
- Les prescriptions relatives au droit d'auteurs
- Les prescriptions relatives à l'interopérabilité des données
- L'élaboration de conventions
- Les prescriptions concernant l'amélioration continue
- L'accompagnement des prestataires pour la mise en œuvre des actions du PAPI

4.2.1.1. Les préconisations génériques concernant les actions de sensibilisation

Les éléments ci-après déclinent une série de sujets, non exhaustifs, qui font l'objet des préconisations et des productions élaborées par le titulaire, et qui pourront être mutualisée entre les différents porteurs d'actions du PAPI :

- La faisabilité d'une banque de données regroupant des messages formalisés, des infographies dotées de licences ouvertes, des diaporamas personnalisables ainsi que toutes propositions visant à aboutir à une cohérence dans la sensibilisation au risque inondation en Ile-de-France sur le long terme.
- La recherche d'éléments relatifs à l'identité visuelle qui puissent être mis en commun (notamment par le choix des couleurs) sur les différents supports utilisés pour informer ou pour communiquer,
- Les conditions qui vont limiter la connotation négative du risque ainsi que celles qui vont provoquer et surtout qui vont limiter les postures de résignation ou de déni du risque
- La recherche de sujets fédérateurs qui aident à la médiatisation des enjeux
- l'obtention de traitements médiatiques qui permettent de faire apparaître des arguments mobilisateurs et valorisant l'utilité de l'anticipation de la survenue des crues,
- Les conditions qui vont permettre l'acceptation et l'adhésion des publics cibles (création d'une dynamique territoriale, actions portée par un organisme leader...),
- Afin de rechercher une homogénéisation des messages transmis aux différentes cibles, il est demandé au titulaire l'établissement de fiches « messages », qui reprennent lorsqu'ils existent, les messages et argumentaires issus des autorités compétentes et qui sont déclinés pour traiter des principaux sujets et pour cibler différents publics afin de les mobiliser. Ces fiches messages contiennent notamment des argumentaires ciblés, des exemples de formulation, des exemples de schémas ou idées d'illustrations appropriées.

Le titulaire **élabore à ce titre 20 fiches messages** différentes. Le comité de pilotage de l'étude précise à l'issue de la phase 1 les cibles prioritaires et les objectifs de sensibilisation poursuivis qui cor-

respondent à ces 20 fiches messages. Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB peut solliciter le titulaire pour faire réaliser les prestations qui correspondent à une ou plusieurs fiches message supplémentaires.

- Les conditions qui vont favoriser les démarches de formation des adultes sur le sujet des risques tout particulièrement pour des actions de formation « en ligne »,
- L'analyse de l'intérêt des outils de valorisation des acteurs qui s'inscrivent dans des démarches vertueuses de prise en compte du risque (La mise en place des chartes et leurs déclinaisons, des labellisations des actions des communes est-elle souhaitable ?),
- Les conditions qui vont permettre la réappropriation des outils créés dans le cadre du PAPI par d'autres acteurs afin d'inciter à un « essaimage » ou à une réutilisation ou adaptation vers d'autres publics.
- La capitalisation des connaissances et suivi des méthodologies de travail employées par les différents prestataires. L'amélioration continue des offres et des actions proposées;

Le titulaire propose des préconisations qui sont formulées à différentes échelles :

- Préconisations génériques à l'ensemble du PAPI ;
- Préconisations déclinées à l'échelle de certains vecteurs de communication :
 - L'édition de courts documents de sensibilisation
 - L'organisation de réunions de sensibilisation courtes (préconisations pour l'élaboration des supports de présentation et les modalités d'animation des réunions)
 - L'organisation de formations d'adultes.
 - L'organisation de supports de sensibilisation pour des d'adultes sur des plateformes internet
- Préconisations à l'échelle de certains groupes d'acteurs cibles objets des diagnostics de la phase 1.

4.2.1.2. Déclinaison d'outils utilisables pour la mise en œuvre du PAPI

Les préconisations établies aux différentes échelles sont déclinées pour certaines d'entre elles sous formes d'outils et d'objets directement utilisables par les différents maîtres d'ouvrage amenés à travailler sur la thématique des inondations. Les différents paragraphes qui suivent déclinent les outils demandés au titulaire.

Prescriptions concernant les approches méthodologiques en matière de sensibilisation au risque

Le titulaire élabore une série de conseils concernant les approches les plus efficaces en matière de sensibilisation en s'appuyant notamment sur les bonnes pratiques recensées et analysées dans la phase 1 de l'étude. Il se positionne en tant que formateur de formateur chargés de la sensibilisation au risque et propose une posture pédagogique adaptée à ce sujet.

Il propose des éléments et des questions qui vont permettre de comprendre le degré de connaissance et d'implication d'un interlocuteur dans la démarche de prise en compte du risque. Il propose des idées d'argumentaires en prenant en compte les avantages et les inconvénients à les utiliser. Il propose des argumentaires liés aux questions habituelles concernant la probabilité du risque, les enjeux, les actions de protection déjà mises en œuvres. Il propose des outils qui permettent d'évaluer l'adhésion ou la modification de la posture des interlocuteurs vis à vis du sujet.

Le titulaire propose également en s'appuyant sur les bonnes pratiques identifiées en phase 1 une série d'erreurs à ne pas commettre, de méthodes à éviter. Le recours à des témoignages concrets sera privilégié.

L'ensemble de ces préconisations ne s'appuient pas sur des recettes toutes faites mais sont étayées par des exemples efficaces ou par les principes qui les fondent.

Prescriptions relatives aux messages essentiels à transmettre aux acteurs décisionnels élus

Le titulaire élabore une série de messages et d'argumentaires qui peuvent être portés auprès des cibles décisionnaires pour la mise en œuvre des politiques de gestion du risque dans le cadre d'un mandat.

Prescriptions concernant le formalisme des outils de sensibilisation et élaboration d'esquisses d'illustrations

Le titulaire élabore un cadre général concernant des idées de forme, de style, de choix de supports innovants et outils utilisés pour la sensibilisation et les formations des différents publics. Il recherche des schémas et illustrations visuelles existantes qui pourraient être utilisables à ce titre. Il propose des idées de principes de schémas et des **esquisses pour 20 sujets** pour lesquels des visuels n'existent pas ou ne sont utilisables dans des versions suffisamment libres de droits. Ces esquisses doivent être suffisamment abouties ou explicites pour permettre la mise en œuvre définitive de ces illustrations par un tiers.

Ces schémas et illustrations, sur la base des esquisses élaborées par le titulaire, sont dessinés ou fabriqués en version définitive dans le cadre d'une autre consultation. Le titulaire accompagne et suit cette prestation définitive d'élaboration des illustrations. Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB peut solliciter le titulaire pour faire réaliser les prestations qui correspondent à une esquisse et un suivi supplémentaire.

Ces schémas servent à illustrer par exemple :

- des notions et des définitions propres à la thématique du risque,
- des concepts de gestion de la crue à l'échelle de territoire ou de quartiers,
- Des notions liées à la continuité d'activité, au retour à la normale,
- Les enjeux liés à la durée des effets de l'inondation,
- la nature des fragilités des différents réseaux en cas de crue,
- la fragilité électrique en cas de crue et les incertitudes associées,
- la vulnérabilité des réseaux de communication et de transports...

Trames de supports de présentations

Le titulaire propose des trames de supports de présentation pour des réunions organisées pour sensibiliser des publics ciblés. Ces trames de diaporama sont conçues pour être déclinables sur le territoire de l'Île-de-France et servent de supports visuels à l'intervention d'un orateur.

Ces diaporamas sont homogènes (30 diapositives maximum) dans leur formalisme et contiennent très peu de mots (en général 5 à 10 mots maximum par diapositive). Ils sont par contre principalement dotés d'illustrations visuelles (cartes, schémas, photos) qui sont le support du discours. Les diaporamas sont formés sous forme de modules de petites tailles (3 à 6 diapositives).

Le titulaire élabore **trois diaporamas composés de diapositives distinctes**. Le comité de pilotage de l'étude précise à l'issue de la phase 1 les cibles prioritaires et les objectifs poursuivis qui correspondent à ces trois diaporamas. Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB peut solliciter le titulaire pour faire réaliser les prestations qui correspondent à un ou plusieurs diaporamas supplémentaires.

Exemple non contractuel de sujet qui peut faire l'objet de ces diaporamas :

- Diaporama utilisé par une mairie pour mener une partie d'une réunion sur le thème du risque d'inondation à l'attention du grand public.
- Diaporama utilisé pour mener une réunion de sensibilisation de copropriétaires habitants en zones inondables.
- Diaporama utilisé pour sensibiliser des techniciens de collectivités à une thématique spécifique de la gestion du risque.

Prescriptions concernant les supports numériques

L'EPTB souhaite utiliser pleinement les supports numériques pour la mise à disposition d'outils et d'objets de sensibilisation et de formation. Pour ce faire, l'une des actions du PAPI prévoit la mise en place d'un centre de ressource internet. Ce centre de ressource pourra être amené à être un des lieux de mise à dispositions auprès des acteurs franciliens des bases de données suivantes :

- Base de données de recensement d'actions liées à la gestion des inondations
- Base de données de retour et de partage d'expérience
- Base de connaissance utilisable pour monter des formations vis-à-vis d'adultes
- Guides opérationnels et kits de sensibilisation

Le titulaire établit des prescriptions qui correspondent aux besoins en termes d'homogénéisation des objets et outils qui sont présents au sein de ce centre de ressource.

Le titulaire rédige des prescriptions qui peuvent être introduites dans des CCTP afin que les différentes actions de sensibilisation portées par les maîtres d'ouvrages du PAPI puissent contribuer à enrichir ce centre de ressources.

Concernant le partage d'expérience, le titulaire élabore une fiche descriptive applicable à l'ensemble des actions. Le titulaire élabore également un guide d'aide à la rédaction de ces fiches. Chacun des contributeurs qui souhaite faire connaître son action au sein de ce centre de ressource utilisera cette fiche.

Prescriptions concernant des modalités pédagogiques

Les outils numériques contribuent de plus en plus souvent à former ou à initier des adultes à des thématiques nouvelles.

Le titulaire propose les principes d'un environnement d'apprentissage, adapté aux adultes, basé sur les nouvelles technologies visant à la formation des adultes sur la thématique des inondations en Ile de France. Les prescriptions pédagogiques proposées par le titulaire permettent à l'apprenant adulte de se former ou de s'initier par lui-même. Cet environnement d'apprentissage pourra se construire au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions de sensibilisations élaborées dans le cadre du PAPI.

De tels outils numériques librement accessibles sont complémentaires à des actions de formations en présentiel. A ce titre, l'EPTB souhaite également établir à moyen terme une base de connaissances. Cette base réunit, dans une unité structurelle numérique, un ensemble de données adaptées à un objectif de formation, (savoirs, démarches, exemples, tableaux synthétiques, formalisation de connaissances), classées selon une logique de découverte et d'approfondissement progressifs, permettant sa prise en main et son utilisation à différents niveaux d'un cursus de formation. Une telle base de connaissances n'est pas un cours car elle ne propose pas de processus de formation. Elle se positionne en ressource associée à des activités de formation.

Le titulaire analyse la faisabilité, rédige des préconisations et propose une ossature afin que cet objectif d'établissement d'une base de connaissance puisse être atteint à moyen terme. Cette base de connaissance doit pouvoir être utilisée par tout formateur qui souhaite monter des actions pédagogiques pour adultes sur la thématique de la gestion des inondations en Ile-de-France.

Prescriptions relatives au droit d'auteurs

Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB demande au titulaire de rédiger des prescriptions relatives aux droits d'auteurs. Le titulaire rédige des clauses à inscrire dans les marchés publics afin que les principaux outils de sensibilisation qui soient élaborés sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB ou d'autres maîtres d'ouvrages puissent être créés sous des licences qui permettent leurs réutilisations sous conditions.

Prescriptions relative à l'interopérabilité des données élaborées dans le cadre du PAPI

Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB demande au titulaire d'élaborer des prescriptions relatives à l'interopérabilité des données produites dans le cadre des études réalisées par les différents maîtres d'ouvrages. Cette interopérabilité vise à favoriser les échanges et les passerelles. Les prescriptions visent également à un objectif de simplicité d'actualisation des données. Ces préconisations s'appuient notamment sur la systématisation de l'application de la directive INSPIRE.

Elaboration de conventions

Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB peut solliciter le titulaire afin qu'il élabore des conventions juridiques qui permettent à l'EPTB ou à d'autres maîtres d'ouvrages de faire réaliser des missions d'assistance, de conseils et d'expertises, par le biais de prestataires, pour le compte de bénéficiaires qui sont notamment des entités publiques (conventions dans le cadre de prestations pour l'assistance à la mise en œuvre des PCS, des PCA, des diagnostics de la vulnérabilité).

Prescription concernant l'amélioration continue

Le cas échéant et sous forme de bon de commande, l'EPTB peut solliciter le titulaire afin qu'il établisse des prescriptions relatives à l'amélioration continue. Ces prescriptions visent à ce que les différents prestataires qui interviennent dans le cadre du PAPI utilisent des méthodologies de travail visant à l'amélioration continue et à la capitalisation des connaissances sur les actions mises en œuvre.

4.2.1.3. Accompagnement des prestataires pour la mise en œuvre des actions du PAPI

Le cas échéant et sous forme de bon de commande, il est demandé au titulaire de procéder à un accompagnement des prestataires qui mettent en œuvre des actions de sensibilisations. Cet accompagnement vise à faciliter la mise en application concrète des préconisations formulées par le titulaire concernant les actions de sensibilisations.

Il est demandé au titulaire pour chacun des bons de commande d'accompagnement :

- Une rencontre de travail de mise au point avec le prestataire,
- Suivi et analyse des productions proposées par les prestataires,
- Rédaction d'avis et de recommandations,
- La participation à une réunion de restitution du travail du prestataire,
- Assistance à la validation de la production du prestataire,

Le bordereau des prix pour ces prestations d'accompagnement prévoit selon les cas :

- un montant forfaitaire
- un taux, appliqué au coût estimé de la prestation de sensibilisation qui est accompagnée, pour différentes gammes de coûts de ces prestations.

Présentation des différents cas :

- Prix forfaitaire pour une action 0-30 000€HT
- Un taux appliqué pour des actions comprises entre 30 000-80 000 €HT
- Un taux appliqué pour des actions comprises entre 80 000-120 000 €HT
- Un taux appliqué entre 120 000 et 250 000 €HT
- Un taux appliqué au delà de 250 000 €HT.

4.2.2 Rendus et livrables de la phase 2 : Préconisations et déclinaison d'outils utilisables pour la mise en œuvre du PAPI

Cette phase s'achève par la remise d'un dossier de fin de phase comprenant :

- Un rapport de fin de phase 2 intégrant les réponses aux différents objectifs et missions impartis à cette phase ;
- Une note de synthèse de fin de phase 2
- Les différentes restitutions produites pendant la phase (rapports intermédiaires, présentations PPT, notices, fiches messages, esquisses, trames de présentation, conventions ...)
- Les préconisations seront présentées pour chacune des échelles ;
- Les éléments de présentation et de description des différents outils opérationnels demandés ;
- les comptes-rendus des réunions de travail des différentes instances ou des entretiens seront joints au dossier ;
- les éléments relatifs aux missions d'accompagnement.

4.3 Phase 3 : Participation à la démarche d'évaluation de certaines actions du PAPI francilien en préparation de sa mise en place d'une plateforme de suivi

4.3.1 Objectifs

La phase 3 participe à l'établissement et au renseignement d'indicateurs d'évaluation pour des actions du PAPI dans la perspective de la constitution d'une plateforme d'échange sur Internet

Ces indicateurs visent à être utilisés par les différents maîtres d'ouvrage qui mènent des actions dans le cadre du PAPI, ainsi que par les financeurs et le grand public. Le titulaire propose principalement :

- Des indicateurs de suivi du PAPI ;
- Des démarches utiles pour réajuster les actions de sensibilisation au fil de leur mise en œuvre (outils d'évaluation pour les actions de sensibilisation à la gestion du risque) en lien avec le diagnostic effectué en phase 1 de l'étude.

L'ensemble des missions de la phase 3 sont lancées par l'EPTB par ordres de services.

4.3.1.1. Les indicateurs de suivi du PAPI

Ces propositions s'adosent d'une part aux indicateurs qui sont déjà définis dans le cadre du dossier de labellisation du PAPI, et d'autre part aux indicateurs proposés dans le cadre du travail de ma MRN pour les actions dites « emblématiques » du PAPI. A ces premiers éléments pourront se greffer des indicateurs directement liés aux résultats des sondages représentatifs de la phase 1 de l'étude, relative aux perceptions du risque.

Les propositions formulées par le titulaire, sous forme de fiches pour chaque indicateur, sont discutées puis validées par le comité technique de suivi. Le titulaire propose des indicateurs pour lesquels le temps passé à l'acquisition des données nécessaires et à la production de l'indicateur est réduit. La description de ces indicateurs doit être suffisamment explicite afin que leur renseignement soit aisé pour les prestataires ou les maîtres d'ouvrages des actions du PAPI.

Pour chacun des indicateurs, les fiches comprennent :

- Présentation de l'indicateur (grands objectifs, thématique associées, définition)
- Acquisition des données nécessaires (quelles données, échelle, quels producteurs, fréquence, coût éventuel, temps passé à l'acquisition),
- Production de l'indicateur (explication du calcul, agrégation spatiale, expressions possibles, représentation sous SIG,)
- Eléments d'aide à l'interprétation et utilisation (tendances, évolution, limites d'utilisation, interférences possibles)
- Métadonnées INSPIRE ou équivalentes associées à l'indicateur
- Références bibliographiques.

4.3.1.2. Les procédures de remontée des indicateurs vers l'EPTB

A l'issue de cette étape de détermination des indicateurs, le titulaire établit des propositions de procédures de remontée de l'information vers l'EPTB et formalise un guide de la saisie des indicateurs qui est déclinable et utilisable par les différents prestataires ou maître d'ouvrages qui interviennent dans le cadre d'actions du PAPI.

Pour faciliter cette démarche de remontée des indicateurs, le titulaire propose un outil numérique qui simplifie et homogénéise la saisie des principaux indicateurs pour plusieurs acteurs. Cet outil numérique est de type fichier tableur ou équivalent. Il contient des masques de saisie et des contrôles de saisie. Ce fichier est mis à la disposition des opérateurs de saisie qui l'utilisent pour assurer le suivi de leurs indicateurs et la remontée de l'information à l'EPTB notamment.

4.3.1.3. Les démarches d'évaluation utiles pour réajuster les actions de sensibilisation

Les évaluations des actions de sensibilisation, de formation et de communication du PAPI nécessitent des ajustements qui interviennent nécessairement au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Afin de mener ces évaluations l'EPTB souhaite mettre en œuvre des démarches simples d'évaluation « à chaud » (à la fin d'une conférence, d'une réunion publique, d'une réunion de sensibilisation d'acteurs publics) mais aussi « à froid » par exemple 6 mois après la tenue de ces réunions.

Dans le cas des évaluations à chaud, le titulaire propose des prescriptions afin d'établir ces questionnaires d'évaluation types Ces questionnaires doivent permettre de relever si possible au minimum la satisfaction des sondés et le contact des personnes évaluées.

Dans le cas des évaluations à froid, il est envisagé de proposer un questionnaire téléphonique ou un questionnaire en ligne sur internet relatif à l'utilité et l'efficacité de la sensibilisation ou de la formation qui a été proposée 6 mois plus tôt. Cette évaluation à froid vise à savoir si l'action de sensibilisation menée a pu réellement être utile et si elle a entraîné des changements de la connaissance, de la perception du risque et des comportements. Il sera recherché si des actes concrets induits en partie par l'action de sensibilisation ont été réalisés.

Le titulaire propose des prescriptions afin d'établir ces seconds questionnaires types « à froid », qui pourront être mis en œuvre soit par le biais d'un institut de sondage soit directement par l'EPTB.

Ces prescriptions et rédactions de questionnaires et outils utilisables « à chaud » et « à froid » sont élaborés par le titulaire pour 5 types différents d'action de sensibilisation.

Le comité de pilotage de l'étude précise les 5 types d'actions de sensibilisation retenus.

Ces types d'actions peuvent être par exemple :

- Des conférences ou réunions ciblés
- Des formations d'adultes ou des auto-formations
- Des diffusions de documents ou guides
- Des diffusions de vidéos ou d'animations...

4.3.2 Rendus et livrables de la phase 3 : Participation à la démarche d'évaluation du PAPI

Cette phase s'achève par la remise d'un dossier de fin de phase comprenant :

- Un rapport de fin de phase 3 intégrant les réponses à l'objectif et à la mission impartis à cette phase et explicitant notamment la méthodologie employée et les résultats obtenus pour chaque indicateur ;
- Une note de synthèse
- Les différentes restitutions produites pendant la phase (rapports intermédiaires, présentations Powerpoint, notices ...)
- Les comptes-rendus des réunions de travail seront joints au dossier ;
- Les éléments utiles à l'étude.

5. COMPETENCES A MOBILISER

L'équipe affectée à la réalisation du marché devra présenter un caractère pluridisciplinaire.

La connaissance des principaux acteurs et des thématiques cibles du PAPI est une compétence essentielle. Au côté des sciences de l'ingénieur, et notamment de la connaissance des phénomènes de crue et de leurs effets sur le territoire, les sciences humaines et sociales ont tout autant vocation à éclairer et à participer à l'assistance à maîtrise d'ouvrage quant au portage de politiques publiques de gestion des risques.

Ces politiques publiques ont affaire à des choix de société, aux processus sociaux qui les déterminent ou les rendent possibles, aux réactions qu'elles suscitent. Cette expertise sociologique et notamment les éléments visant à une compréhension fine des dimensions de la psychologie sociale constituent une source de légitimité opérationnelle pour l'EPTB au regard des nombreuses actions de sensibilisation des publics exposés au risque inondation.

La maîtrise des méthodes, des outils pédagogiques et d'évaluation associés, semble également une expertise nécessaire au montage envisagé pour certaines actions du PAPI. Plus précisément, la conception d'environnement d'apprentissage basé sur les nouvelles technologies (e-learning) devra être une expertise à mobiliser.

Enfin, des compétences directement liées à la réalisation de sondages auprès de la population et aux démarches d'analyses qualitatives associées sont nécessaires.

Ainsi, des compétences solides dans les domaines suivants sont demandées :

- Connaissance des principaux acteurs publics cibles des actions du PAPI ;
- Remise en perspective de la thématique inondation avec les autres politiques publiques ;
- Maîtrise de la thématique de la gestion des inondations ;
- Psychologie sociale et expertise sur les conditions de réussite de démarche de sensibilisation aux risques ;
- Maîtrise des outils pédagogiques s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies ;
- Sondages auprès de la population ;

L'équipe devra également être dotée de compétences dans les domaines suivants :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Evaluation de politiques publiques ;

Le titulaire devra s'organiser pour pouvoir répondre aux missions suivantes :

- Animer la démarche auprès des différents représentants des partenaires ;
- Mener des expertises techniques sur les différentes composantes de la thématique du risque inondation alliant la recherche et l'analyse des données ;
- Mobiliser éventuellement des acteurs du territoire pour recueillir des données d'entrée, des éléments d'analyse, des informations sur les projets et les objectifs poursuivis ;
- Effectuer des analyses prospectives afin de déterminer les stratégies à promouvoir, pouvant s'appuyer sur l'exploitation d'expériences extérieures ;
- Participer aux différentes réunions organisées par le maître d'ouvrage ;
- Intégrer dans les différentes prestations les conclusions issues d'échanges ;
- Rédiger les documents nécessaires à l'avancement de l'étude (rapports d'étape, notes de synthèse, présentations powerpoint, cartographies....).

6. DEROULEMENT ET SUIVI DE L'ETUDE

6.1 Interlocuteurs pour le suivi de l'étude

L'interlocuteur privilégié du titulaire pour la réalisation de ses prestations est le service directive inondation.

L'interlocuteur du titulaire pour les aspects administratifs (ordre de service, facturation...) est le service comptabilité finances et marchés (contact).

Le titulaire désigne au sein de son personnel un interlocuteur unique privilégié. Celui-ci agit en tant que responsable d'affaire. Il a notamment en charge le suivi des commandes, plannings, facturations, rapports, tableaux de suivi et synthèses, etc.

6.2 Comité de pilotage :

Le pilotage de l'étude est assuré par un Comité de pilotage composé de représentants de :

- la Direction générale de l'EPTB ;
- la DRIEE ;
- la Région Ile-de-France ;

Ce Comité de pilotage se réunit pour orienter le travail du titulaire et valider les principales phases de l'étude. Le nombre de réunion à prévoir est précisé au chapitre 7.

Ce comité pourra être élargi à toute personne jugée pertinente en fonction des étapes mises en œuvre.

Les ordres du jour de ces Comités de pilotage comprennent, le cas échéant, d'autres thématiques et d'autres prestations et études menées dans le cadre du PAPI et de l'activité de l'EPTB.

6.3 Comité technique :

Le suivi technique des différentes missions est assuré par un Comité technique chargé de la discussion de toutes les propositions intermédiaires ainsi que des différentes étapes. Il est composé des représentants des entités suivantes :

- Représentants des membres du COPIL

Ce Comité technique se réunit notamment pour :

- Mettre à disposition du titulaire des informations existantes pouvant être utiles à l'étude ;
- Valider des choix méthodologiques et techniques de l'étude ;
- Etudier le contenu technique des pièces produites par le titulaire ;
- Préparer les restitutions de l'étude au comité de pilotage.

Ce Comité technique pourra être élargi à toute personne jugée pertinente en fonction des étapes et des missions mises en œuvre. Le nombre de réunion à prévoir est précisé au chapitre 7.

7. REUNIONS

Les réunions ciblées par le présent chapitre concernent :

- Les réunions du Comité de pilotage ;
- Les réunions du Comité technique ;
- Les réunions opérationnelles (réunion de travail avec l'EPTB, rencontre de partenaires, recherche de documents,...) ;
- Les réunions téléphoniques ;
- Les réunions en visioconférence.

Seules les réunions du COPIL et COTECH font l'objet d'un prix au bordereau des prix unitaires.

La tenue des réunions opérationnelles, exigées par la bonne réalisation de chaque prestation, est réputée comprise dans le prix unitaires de chaque prestation.

L'EPTB dispose d'un système de visioconférence, notamment sur son site de Paris. Ce système, basé sur le protocole IP/H.323, permet d'établir des communications sans nécessiter de déplacements du titulaire dans les locaux de l'EPTB. L'utilisation de ce système est réservée aux seules réunions opérationnelles de courtes durées.

7.1 Modalités d'organisation des réunions

Pour l'ensemble des réunions, le titulaire assure :

- L'identification des personnes ou Institutions (adresses, noms des interlocuteurs, mails, numéros de téléphone,...) dont la présence est nécessaire ;
- La prise de contact des partenaires à inviter ;
- La recherche d'une date et le cas échéant la sollicitation gracieuse d'une salle adaptée à la tenue de la réunion ;
- L'organisation logistique (matériel de rétroprojection principalement) ;
- La rédaction d'un projet d'ordre du jour qui est soumis pour avis à l'EPTB ;
- Les invitations, par courriel, à l'exception des convocations aux Comités de pilotage et aux Comités techniques qui sont assurés par l'EPTB ;

- La préparation du dossier technique associé à la réunion (note de synthèse, extraits d'études,...) nécessaires aux débats et formulation des avis des partenaires ;
- L'envoi des documents aux partenaires (courriels ou autre). Ces éléments sont remis au même moment que l'ordre du jour de sorte que les participants puissent véritablement préparer les réunions auxquelles ils vont participer ;
- La rédaction d'une fiche de déroulé de réunion à l'attention des représentants de l'EPTB ;
- L'animation de la réunion (notamment par une animation orale active s'appuyant sur le support de présentation type Powerpoint, la réponse aux questions des participants) ;
- La rédaction d'un compte-rendu.

Envoi des documents soumis à validation :

Le titulaire transmet par courriel aux partenaires de l'étude, au minimum 10 jours ouvrés avant le Comité de pilotage ou le Comité technique ou la réunion, le dossier technique (par exemple rapport d'étape provisoire ou le rapport final provisoire) correspondant à l'ordre du jour.

Fiches de déroulé de réunions :

Les fiches de déroulé de réunion ont pour objet de constituer une synthèse des points essentiels à aborder lors de la réunion. Elles doivent pouvoir notamment être utilisées par le maître d'ouvrage pour la conduite de la réunion. Ces fiches de déroulés sont adressées au minimum 1 jour ouvré avant la date de la réunion. Elles contribuent à l'étape de rédaction des comptes-rendus de réunion.

Contenu des fiches de déroulé de réunion :

- Liste des personnes invitées ;
- Eléments sommaires de contexte à la tenue de la réunion ;
- Ordre du jour comprenant les durées envisagées pour chaque point ;
- Objectifs et enjeux essentiels ;
- Questions à poser ;
- Décisions à obtenir ;
- Documents et étapes à faire valider.

Rédaction des comptes-rendus :

Toute réunion entre le titulaire et l'EPTB ou un partenaire fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le titulaire et transmis à l'EPTB pour validation dans un délai de 10 jours. En l'absence de retour de l'EPTB sous 10 jours ouvrés, le compte-rendu est considéré comme validé et il est transmis par le titulaire aux partenaires concernés.

L'EPTB transmettra au lancement de l'étude au titulaire un ou plusieurs modèles de comptes-rendus afin d'homogénéiser le format de ces documents.

8. CALENDRIER

8.1 Calendrier et délais

La durée du marché ne devra pas excéder 4 ans.

Une prolongation peut être accordée selon les modalités définies à l'article 13.3 du CCAG-PI.

La durée de chaque mission sera définie dans le bon de commande correspondant.

Le tableau suivant, dont les valeurs sont non contractuelles, indique la durée indicative maximale de chaque phase :

Id	Intitulé	Durée indicative
1	Phase 1 missions initiales	18 mois
2	Phase 2 missions initiales	18 mois
3	Phase 3	6 mois

La durée d'exécution d'une mission complémentaire, faisant l'objet de prestations à bon de commande, sera précisée dans le bon de commande correspondant à la commande.

Le titulaire indiquera dans son offre le délai qui lui semble cohérent pour chaque grands éléments de mission.

9. PROCEDURE DE RENDU ET FORME DES DOCUMENTS REMIS

9.1 Rendu des livrables

Afin de réduire le nombre des impressions papiers non indispensables sur les documents produits dans le cadre de l'étude, la procédure suivante est mise en œuvre :

Le rendu d'un livrable est d'abord effectué en version provisoire sous forme numérique pour validation. A l'issue de la prise en compte des demandes de corrections, il est transmis en version validée définitive toujours sous format numérique. Enfin à la fin de chacune des phases, l'ensemble des livrables sont imprimés sur papier (reliure métal) et adressé par le titulaire aux partenaires concernés (**6 exemplaires papier maximum**).

Le titulaire propose une méthodologie de travail afin de faciliter les aller/retour pour les corrections de documents.

A l'issue de chaque phase l'ensemble des fichiers informatiques utilisés pour la mise en œuvre des prestations de l'étude est transmis dans une version originale modifiable. A sa demande, et sans surcoût, le titulaire remet à l'EPTB de manière dématérialisée l'intégralité des documents le concernant, quel que soit leurs natures, finalités et états de validation.

Concernant les livrables liés aux bases de données et aux données SIG, le titulaire proposera à l'ordre du jour d'une des réunions de travail :

- Une présentation de ses intentions vis-à-vis du contenu des livrables numérisés (nature des rendus, contenu des données livrées...);
- Une présentation avant livraison durant laquelle le titulaire démontre la bonne prise en compte des spécifications souhaitées.

9.2 Forme des documents remis

Les livrables et les documents créés par le titulaire sont remis sous un format modifiable compatible avec la Suite Microsoft Office 2007 ou Microsoft Visio 2010 ou équivalent.

Les cartes et éléments d'illustrations, diaporamas et infographies élaborés par le titulaire et exploités au sein des rapports et autres livrables font l'objet d'une transmission dans le format originel modifiable avec lequel ils ont été créé. Ces cartes et illustrations sont également transmis au format .pdf et .tiff (qui permet une absence de perte de qualité des images produites).

Les livrables sont transmis aux partenaires extérieurs à l'EPTB dans un format .pdf.

Le format A4 sera privilégié pour l'ensemble des rapports, à l'exception de rapports ou d'annexes dédiés à des rendus de données cartographiques qui nécessiteraient des formats A3.

Format des livrables liés au SIG :

Les livrables liés au SIG produit par le titulaire sont transmis à l'EPTB dans le format originel avec lequel ces données ont été créées. Ces fichiers contiennent les éléments relatifs à la géométrie des objets, aux bases de données et à la symbologie associée.

Afin de garantir l'utilisation de ces fichiers par l'EPTB, le titulaire remet également l'ensemble des données cartographiques dans un format shapefile. Pour ce qui concerne les données raster, elles sont transmises dans un format GeoTIFF.

Les données géographiques sont renseignées dans le système RGF 93-Lambert 93 en vigueur depuis le 10 mars 2009.

Éléments concernant le renseignement des métadonnées

Il est demandé au titulaire de produire les livrables liés au SIG avec les métadonnées associées.

Tous les livrables correspondant aux couches d'informations objet des prestations du présent marché, que ces données soient concernées par INSPIRE ou non, sont accompagnés d'une fiche de métadonnées conforme à la directive INSPIRE publiée au JOCE le 25 avril 2007 et respectant les normes ISO 19115. Ainsi, l'EPTB pourra dès la réception des prestations SIG, après validation de leur conformité, diffuser le cas échéant ces données numériques.

Le titulaire utilise pour renseigner ces fiches le « guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE » élaboré sous l'égide du Conseil national de l'information géographique et disponible sur le site <http://cnig.gouv.fr>.

Ces fiches pourront être livrées :

- soit directement au format XML avec respect des normes ISO 19139,
- soit par le biais d'un fichier Excel téléchargeable sur le site www.geocatalogue.fr rubrique « aide au catalogage ». (ce fichier contient un module d'export au format XML selon la norme ISO 19139).

Le titulaire propose les modalités de saisie de ces fiches qui sont validés par l'EPTB. Le titulaire renseigne dans un premier temps ces fiches, qui sont dans un second temps finalisées et validées par l'EPTB.

9.3 Licence sur les livrables

L'EPTB souhaite faciliter la diffusion des contenus produits dans le cadre de l'exécution du présent marché et permettre leur utilisation par d'autres partenaires ou acteurs engagés dans la problématique de la gestion du risque inondation.

Aussi le titulaire livre les différents livrables sous la « licence ouverte/ Open license » proposée par la mission Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>).

10. ANNEXES

10.1 Ressources et Documents disponibles

L'EPTB fournit au lancement de l'étude une partie des données nécessaires à la compréhension du risque inondation en Ile-de-France :

- Le dossier complet du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes ;
- L'étude OCDE sur les conséquences économiques d'une crue majeure en Ile-de-France ;
- L'étude du CEPRI intitulée « sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation » ;
- Le tableau de recensement des actions de prévention du risque inondation menées en Ile-de-France depuis 2001 ;